

Trimestriel n° 174 - Janvier - Février - Mars 2014

## Edito

*L'année 2013 s'est terminée....  
une fin d'année pas évidente  
pour certains... «difficultés  
pour les arrachages de pommes  
de terre, de betteraves, semis  
de blé ralentis...» mais cela est  
fini et tant mieux !!!*

*En culture, on est dépendant  
du temps!*

*L'ASAVPA sera toujours là en  
2014, alors n'oubliez pas de  
remplir votre questionnaire de  
l'audace N°173 et de nous le  
renvoyer avec votre adhésion  
2014 si vous le souhaitez bien  
sûr.*

*Merci et bonne année 2014 à  
tous.*

**Patrice RINGARD**

**Rendez-vous le 24 mai 2014 matin  
pour notre Assemblée générale  
et la visite de la Brasserie  
de la Somme à Domart en Ponthieu**



## A quoi me sert la carte campagne ?

### Tourisme, culture, quotidien

*La Carte Campagne, ce sont des offres préférentielles accessibles toute l'année tant au quotidien que sur les vacances et les loisirs, partout en France !*

#### Comment ai-je accès aux offres de la Carte Campagne ?

Grâce à ce site internet [www.carte-campagne.fr](http://www.carte-campagne.fr) dans la rubrique «boutique en ligne (/boutique)», retrouvez les différents univers de la Carte Campagne. Pensez également à vous inscrire à la newsletter (/abonnement/new) pour être régulièrement informé de l'actualité des offres !

#### Qui bénéficie de la Carte Campagne

La Carte Campagne est réservée aux salariés de la production agricole dont l'ancienneté dans l'entreprise est supérieure à 6 mois (sous certaines conditions).

#### Une question, besoin d'information ?

Un premier niveau de réponse peut vous être apporté sur l'onglet FAQ (Foire aux questions) (/faq). Nous sommes également à votre disposition par mail, [info@cartecampagne.fr](mailto:info@cartecampagne.fr) (mail: [info@carte-campagne.fr](mailto:info@carte-campagne.fr)), et par téléphone au 01 53 83 48 26 (tél: +33153834826) (prix d'un appel local) le lundi de 16h30 à 18h30 et du mardi au vendredi de 13h00 à 15h00 et de 16h30 à 18h30.

2013-2014 Carte Campagne . Inscription (<http://www.carte-campagne.fr/abonnements/new>)

Désinscription (<http://www.carte-campagne.fr/desabonnements/new>)

## La prise en charge des formations pour les salariés agricoles

**Prises en charge  
(pour des actions de formation débutant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)**

Dispositif	Secteurs d'activité	Allocation de formation	Salaire	Coûts pédagogiques	Frais annexes
Guides régionaux minimum 7 participants et 2 SIRET différents, pendant le temps de travail	Entreprises de moins de 50 salariés mutualisant 0,20% sur le plan		Dans la limite de 100% du SMIC non chargé/H (sauf les contrats aidés)  Remboursé à l'employeur	Réglé au CDF par le Fafsea	Non pris en charge par le Fafsea. Prise en charge uniquement dans le cadre d'un contrat AEF Plan d'Entreprise
	Entreprises de plus de 50 salariés mutualisant 0,16% sur le plan		Non pris en charge par le Fafsea Remboursé à l'employeur	Réglé au CDF par le Fafsea	Non pris en charge par le Fafsea. Prise en charge uniquement dans le cadre d'un contrat AEF Plan d'Entreprise
Plan Intra-entreprise	Entreprises dans le cadre d'un contrat «accompagnement de l'effort de formation» en gestion normale ou simplifiée	100% de l'allocation de formation pour les formations entrant dans la catégorie II (actions liées au développement des compétences) du plan de formation  Remboursé à l'employeur	Au réel et à 100% dans la limite des fonds disponibles  Remboursé à l'employeur	Au réel et à 100% dans la limite des fonds disponibles	Au réel et à 100% dans la limite des fonds disponibles  Remboursé à l'employeur

Pour plus d'informations [www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

## Lucien Pingret nous a quitté le 27 décembre 2013

Salarié agricole, Lucien était rentré à la Chambre d'agriculture de la Somme dans les années 70 comme technicien pour s'occuper du suivi des salariés agricoles, les former, les sensibiliser. Impliqué au sein de l'Asavpa, Lucien a travaillé à faire des salariés agricoles des acteurs à part entière du développement agricole dans la Somme. Soit en leur proposant des formations : soudure, entretien de la moissonneuse-batteuse, soit lors de réunions sur les fiches de paie, le droit du travail, etc. Lucien, l'ensemble des membres de l'Asavpa ne t'oublie pas et te dit au revoir.



Vincent GOMBART  
Président d'honneur de l'Asavpa

## Info Environnement

### Désinfection des bâtiments d'élevage : *un maillon incontournable de la prévention sanitaire*

#### La désinfection des bâtiments d'élevage constitue une étape incontournable dans le contrôle des maladies infectieuses dans son troupeau

La désinfection contribue à réduire la pression d'infection exercée sur les animaux par les bactéries, les virus, les moisissures et les parasites présents dans leur environnement. Elle ne se résume pas à la simple application d'un désinfectant, elle est obligatoirement précédée d'un nettoyage approfondi et suivie d'un vide sanitaire. Elle fait partie des mesures sanitaires de base à mettre en place dans tout bâtiment d'élevage ayant présenté une problématique pathologique au cours de la saison hivernale (diarrhées néonatales, omphalites, coccidoses...). Elle est à associer à la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs d'agents pathogènes et sources de nuisances pour les animaux et les bâtiments.

#### Une désinfection conseillée après toute pathologie reconnue

Certains virus, bactéries ou parasites peuvent survivre plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années (voir tableau). Leur persistance dans l'environnement des animaux participe à la dynamique de contamination du troupeau. Une désinfection annuelle s'avère alors utile pour limiter la survie de certains agents infectieux d'un hiver à l'autre, afin de diminuer la contamination des animaux. Au delà des contextes obligatoires après un incident sanitaire important, la désinfection sera intégrée, dès la moindre alerte, dans toute politique de prévention régulière.



#### Une méthodologie à respecter pour une intervention efficace

La désinfection ne s'arrête pas à la simple pulvérisation du désinfectant sur les surfaces, mais fait l'objet d'un procédé méthodique et rigoureux afin d'assurer efficacité et rapidité. Cette action s'effectue en plusieurs étapes :

- . Sortie des animaux
- . Nettoyage du bâtiment avec un enlèvement le plus complet possible de tous les fumiers et autres matières organiques. Le nettoyage de sols bétonnés avec un lavage haute-pression et le balayage des sols en terre battue sont fortement recommandés.
- . Désinfection (importance du choix du désinfectant pulvérisé).

- Vide sanitaire. Celui-ci est effectif et ne commence qu'après la désinfection. Il permet de prolonger l'action du désinfectant et surtout d'assécher le sol et le bâtiment. Un bâtiment d'élevage non-sec est un bâtiment dangereux : un bâtiment désinfecté n'est pas un bâtiment stérile, tant qu'il y a de l'humidité, le microbisme n'est pas encore réduit au minimum et les éléments parasitaires sont infestants. L'assèchement contribue à la réduction du microbisme et du parasitisme. La durée minimale du vide sanitaire doit correspondre au temps nécessaire pour assécher entièrement le bâtiment, soit en moyenne une quinzaine de jours. Cette période sera donc plus longue en saison froide et humide.
- Réalisation précoce. Les travaux de désinfection seront effectués le plus tôt possible après la mise au pré afin que le vide sanitaire soit le plus long. Les bâtiments profiteront ainsi au maximum de la rémanence d'action des désinfectants et aussi de la désinfection naturelle effectuée par les UV du soleil.

## Un choix de désinfectant agréé, homologué et adapté à son élevage

Afin de choisir le désinfectant adéquat, il sera vérifié son homologation par le Ministère de l'Agriculture. Il sera recherché un large spectre d'activité (bactéricide, fongicide et virucide) tout en présentant une action rapide avec une efficacité suffisante en présence de matières organiques.

Lors de coccidiose ou de cryptosporidiose, la désinfection se réalisera avec un désinfectant présentant une activité sur les ookystes. Les désinfectants spécifiques contre les éléments parasitaires et surtout contre les ookystes de coccidies et de cryptosporidie sont peu nombreux. Après l'interdiction d'utilisation de l'oocide, le Prophyl 75 a une indication ookystique pour les cryptosporidies. Farago Creuse a intégré ce désinfectant dans sa gamme d'utilisation. En outre, rappelons que la soude caustique ou la chaux vive, pourtant souvent présentées comme désinfectants utilisables, sont à proscrire dans tout bâtiment d'élevage de ruminants.

## A associer, la désinsectisation...

Certains insectes peuvent être responsables de maladies ou porteurs de germes infectieux (une mouche peut transporter jusqu'à 1 million de bactéries). De plus, ces insectes peuvent être facteurs d'énervement et de pertes de production non négligeables. Les bâtiments d'élevage

associant grande densité animale, température et hygrométrie favorables avec abondance de matières organiques, réunissent toutes les conditions adéquates au développement des insectes. La lutte doit être raisonnée et préventive pour être efficace. L'action sera mise en place avant les fortes périodes de reproduction des différents insectes. Ainsi, la lutte contre les mouches s'effectuera par une action au niveau des bâtiments, des abords et des animaux dès la fin du printemps.

## ... et la dératisation

Les bâtiments d'élevage attirent les rongeurs car ils représentent, à la fois, une source de chaleur et une source de nourriture abondante lorsque les conditions extérieures deviennent difficiles (fin d'automne). Ces rongeurs entraînent des nuisances aux dépens :

- des animaux par agitation, stress et par portage de germes pathogènes
- des bâtiments par dégradation de certaines installations
- des aliments stockés par consommation et souillures

La dératisation est d'abord préventive par des mesures d'hygiène et de propreté qui limitent l'intérêt pour ces animaux à venir s'installer dans l'élevage. Ces mesures préventives sont à associer à un plan de lutte.



## La désinfection, un élément de la maîtrise des risques sanitaires trop peu utilisé

La réalisation de la désinfection des bâtiments agricoles participe à l'optimisation de la maîtrise des risques sanitaires en élevage. Celle-ci permet de limiter les risques de propagation de certaines maladies. Une désinfection bien menée passe par un choix judicieux de la méthode d'application et d'un désinfectant approprié. Afin d'obtenir des résultats satisfaisants, il est nécessaire de rattacher à cette pratique les travaux de destruction des vecteurs contaminants. Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Aurélien LEGRAND/ Dr Didier GUERIN

Source : GDS de la Creuse

## Main d'oeuvre : Le barème des salaires applicables aux cadres agricoles de Picardie a été réévalué

### Les salaires des cadres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Réunis en commission mixte du personnel d'encadrement des exploitations agricoles le 24 janvier 2014, les partenaires sociaux ont convenu d'une nouvelle valeur du point cadre fixée à 10,72 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Thomas QUENNEHEN**  
FDSEA 80



<b>CADRES AGRICOLES DE PICARDIE</b>														
Barème des salaires applicable de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme														
<b>Valeur du point : 10,72€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>														
	Cadre d'exécution						Cadre de direction				Cadre d'administration			
	3e groupe - 2e degré (-d'un an de fonction)		3e groupe - 2e degré (+d'un an de fonction)		3e groupe 1er degré		2e groupe 2e degré		2e groupe 1er degré		1er groupe 2e degré		1er groupe 1er degré	
	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur	Nbre Pts	Valeur
Salaire de base	170,00	1822,40	189,00	2026,08	218,00	2336,96	240,00	2572,80	260,00	2787,20	277,00	2969,44	297,00	3183,84
Avantage de technicité si titulaire d'un diplôme	5,00	53,60	5,00	53,60	5,00	53,60	5,00	53,60	5,00	53,60	5,00	53,60	5,00	53,60
Ancienneté > 5 ans	1 point par an avec maximum de 5 pts				2 points par an avec maximum de 10 pts				3 points par an avec maximum de 15 pts					
Prime de responsabilité(*)	175,00	1876,00	175,00	1876,00	285,00	3055,20	410,00	4395,20	660,00	7075,20	720,00	7718,40		
Logement														
Assuré par l'employeur														
Non assuré par l'employeur	15,00	160,80	15,00	160,80	15,00	160,80	15,00	160,80	15,00	160,80	15,00	160,80	15,00	160,80

(\*) Le paiement de cette majoration annuelle doit être effectué, par accord préalable entre les parties, soit annuellement avec la paie de décembre, soit mensuellement par douzième, sur la base de la valeur du point applicable au mois considéré.

Il est rappelé qu'une convention fixe les salaires minima. Les salaires réels supérieurs à ces minima ne sont nullement influencés par des accords minima. Les salaires supérieurs sont librement débattus entre les intéressés et par accord écrit.

## Les MFR (Maisons Familiales et Rurales), apprendre autrement

Les MAISONS FAMILIALES RURALES sont des Associations de familles, nées il y a, maintenant, plus de 70 ans. Depuis leur création leur objectif est de proposer des formations qui répondent aux besoins des professionnels de leurs territoires pour leur permettre de recruter des salariés formés, responsables et motivés. Ce n'est pas le seul point commun qui les unit ; elles portent également les mêmes valeurs qui sont :

- la PEDAGOGIE DE L'ALTERNANCE. Effectivement, toutes les formations que nous proposons se réalisent à 50 % du temps en formation et 50 % du temps en entreprise.
- l'ACCUEIL DES JEUNES DANS LE CADRE DE LA VIE RESIDENTIELLE. Ainsi, les jeunes et les apprentis peuvent apprendre à vivre en groupe et acquérir de l'autonomie.

La conjugaison de l'alternance et la vie résidentielle favorisent l'accompagnement global des personnes accueillies dans 7 MAISONS FAMILIALES RURALES DE LA SOMME.

Fortes des valeurs qu'elles partagent, les MAISONS FAMILIALES RURALES créent sur leur territoire des partenariats multiples et variés, qui

leur permettent de comprendre les évolutions de notre société. C'est ce qui explique en grande partie, les nombreuses adaptations qui leur permettent aujourd'hui d'offrir des formations dans différents champs professionnels tels que l'agriculture, le commerce et la vente de proximité, les services aux entreprises, les services aux personnes et aux territoires, les Services en milieu rural, la petite enfance, l'animation en gérontologie, d'aide à domicile, l'aquaculture, l'aménagement paysagers et de l'espace rural, les travaux paysagers, la production horticole et légumière, la maintenance des bâtiments de collectivité,.... Pour se préparer à ces différents métiers, les familles, les jeunes et les adultes peuvent choisir différentes voies de formation à savoir ; la formation initiale, la formation par apprentissage ou la formation tout au long de la vie.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'information venez nous rencontrer lors de nos portes ouvertes ! Les MAISONS FAMILIALES RURALES de BEAUQUESNE, CONTY, ECLUSIER-VAUX, FLIXECOURT, OISEMONT, VILLERS BOCAGE et ZYENGREMER seront heureuses de vous accueillir le 15 mars 2014 de 9 h 00 à 17 h 00 !



# CHOISIR L'ALTERNANCE



de la 4<sup>e</sup> au BTS

S'ORIENTER, SE FORMER,  
CHOISIR SON MÉTIER

3 statuts possibles  
Formation/entreprise

Formation scolaire par alternance de la 4<sup>e</sup> au BTS (stagiaire)

Le contrat d'apprentissage (apprenti)

Contrat de Professionnalisation avec une entreprise (salarié)

4<sup>e</sup> → 3<sup>e</sup> → CAPA BAC PRO → BTS/LICENCE PRO

Un examen et L'expérience en plus

Un réseau de 13 établissements en Picardie

Pour tout renseignement : 03 22 54 61 88

RÉUSSIR autrement

### Journée portes ouvertes des MFR de Picardie samedi 15 mars 2014

Les MFR dans l'Aisne	Portes ouvertes supplémentaires	Les MFR dans la Somme	Portes ouvertes supplémentaires
<b>MFR La Capelle</b> Tél. 03.23.97.21.33 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , BAC PRO Métiers des services à la personne et aux territoires Métiers de la Vente spécialisée	Vendredi 23 mai 2014	<b>MFR Beauquesne</b> Tél. 03.22.32.86.03 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , CAP, BAC PRO Métiers des services aux personnes et aux territoires Métiers de la petite enfance	3 <sup>e</sup> samedi de chaque mois de février à juin 2014
<b>MFR Clairfontaine</b> Tél. 03.23.97.27.30 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , BAC PRO Métiers de l'Agriculture-Elevage Métiers du Cheval et de la Maréchalerie	Samedi 17 mai 2014	<b>MFR Conty</b> Tél. 03.22.41.23.09 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , CAPA, BAC PRO Métiers des services aux personnes et aux territoires	Jeudi 8 mai 2014
<b>MFR Ambleny</b> Tél. 03.23.74.22.63 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , CAPA, BAC PRO Métiers des services à la personne et aux territoires	Samedi 12 avril 2014	<b>MFR Eclusier-Vaux</b> Tél. 03.22.76.53.28 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , BAC PRO Métiers de l'Aquaculture et de l'aménagement de l'espace rural	Jeudi 8 mai 2014
<b>MFR Beaulieu-les-Fontaines</b> Tél. 03.44.43.40.16 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , CAPA, BAC PRO Métiers de l'Agriculture-Elevage Métiers des Services en Milieu Rural	Samedi 17 mai 2014	<b>MFR Flixecourt</b> Tél. 03.22.51.64.57 BAC PRO, BTS Métiers de l'Agriculture élevage Métiers des services aux personnes et aux territoires Métiers de la vente, de la gestion, secrétariat	Samedi 15 février 2014
<b>MFR Saint-Sulpice</b> Tél. 03.44.81.11.22 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , BAC PRO Métiers de l'Agriculture-Elevage	Samedi 12 avril 2014	<b>MFR Oisemont</b> Tél. 03.22.25.12.50 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , DIMA, BAC PRO Métiers des services aux personnes et aux territoires	Jeudi 8 mai 2014
<b>MFR Songeons</b> Tél. 03.44.82.30.33 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , BAC PRO Métiers de l'Agriculture-Elevage Métiers du tourisme équestre.	Samedi 12 avril 2014	<b>MFR Villers-Bocage</b> Tél. 03.22.93.70.04 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , DIMA, CAPA, BAC PRO Métiers de l'Agriculture élevage Métiers de la Maintenance des bâtiments	Jeudi 8 mai 2014
		<b>MFR Zyengremer</b> Tél. 03.22.30.00.60 4 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , CAPA, BAC PRO Métiers de l'horticulture, Métiers de l'Aménagement paysagers et des espaces verts	Fête des fleurs dimanche 18 mai 2014 Samedi 12 avril 2014

## Grille des salaires au 1er janvier 2014

Suite à l'accord conclu à l'issue de la commission mixte du 20 janvier 2014, une nouvelle grille des salaires est applicable à compter du 1er janvier 2014 (sous réserve de validation après délai légal d'opposition) :

Grille des salaires au 1er janvier 2014				
Classification	Heures Normales	Heures 125%	Heures 150%	Salaire Mensualisé 151,67 H
<b>Niveau 1 - Emploi d'exécution</b>				
Echelon 1 - Coef. 11	9,53 €	11,91 €	14,30 €	1 445,42 €
Echelon 2 - Coef. 12	9,66 €	12,08 €	14,49 €	1 465,13 €
<b>Niveau 2 - Emploi spécialisé</b>				
Echelon 1 - Coef. 21	9,79 €	12,24 €	14,69 €	1 484,85 €
Echelon 2 - Coef. 22	10,00 €	12,50 €	15,00 €	1 516,70 €
<b>Niveau 3 - Emploi qualifié</b>				
Echelon 1 - Coef. 31	10,37 €	12,96 €	15,56 €	1 572,82 €
Echelon 2 - Coef. 32	10,76 €	13,45 €	16,14 €	1 631,97 €
<b>Niveau 4 - Emploi hautement qualifié</b>				
Echelon 1 - Coef. 41	11,24 €	14,05 €	16,86 €	1 704,77 €
Echelon 2 - Coef. 42	12,00 €	15,00 €	18,00 €	1 820,04 €



L'A.S.A.V.P.A. est le regroupement de développement agricole des salariés de la production. C'est une Association Loi 1901, créée et administrée par les salariés agricoles élus par les adhérents.

Son rôle : unir les salariés et agir pour le développement et l'information des salariés et de leur famille dans les domaines professionnel économique, social et culturel.

Antoine ROISIN - tél. 03 22 33 69 26

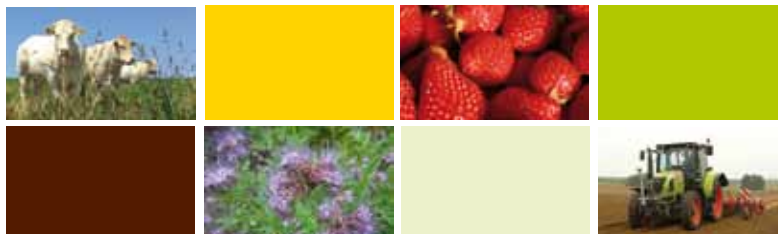
## Adresses utiles

Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle - Section Agricole 40 rue de la Vallée 80042 Amiens cedex  
tél. 03 22 22 41 35 - fax. 03 22 22 41 12

mail:[dd-80.inspection-section-agriculture&travail.gouv.fr](mailto:dd-80.inspection-section-agriculture&travail.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public et standard : de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h.

FAFSEA : Fond d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles Immeuble Athéna rue Mathias Sandorf Pôle Jules Vernes 80440 Boves - tél. 03 22 22 59 59  
mail:[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)



## Extrait des offres d'emploi en production agricole

### Offre N° 2951 – région NESLES

Exploitation grandes cultures recherche un conducteur tracteur expérimenté, conduite moissonneuse-batteuse, planteuse et arracheuse pommes de terre, pulvérisation, irrigation et entretien du matériel. Il interviendra également sur le chargement des camions et le triage des pommes de terre. Niveau Bac pro. Contrat CDI. Poste à pourvoir début janvier 2014.

### Offre N° 2952 – région ROYE

Exploitation agricole recherche un 1er chauffeur polyvalent sachant : traiter au pulvérisateur, semer avec système GPS embarquer, diplôme premier secours, permis caces 1,3,5, arracher pommes de terre et betteraves avec matériel nouvelle génération. Niveau bac pro ou BTS, permis B et E. Poste CDD puis CDI. A pourvoir dès que possible.

### Offre N° 2956 – région OISEMONT

Exploitation en polyculture élevage recherche un vacher. Sa mission portera essentiellement sur la traite (180 vaches laitières), l'alimentation des veaux et les soins aux animaux. Expérience dans la fonction exigée. Contrat CDI après essai à pourvoir de suite.

### Offre N° 2964 – région MONTDIDIER

Exploitation grandes cultures spécialisée en production de pommes de terre industrielles, recherche un premier chauffeur polyvalent. Il interviendra sur l'ensemble des travaux de plaine (préparation des sols, labour, semis, plantation, traitement, récolte, conditionnement) et sur l'entretien courant du matériel agricole. Permis B exigé, Contrat CDI après essai à pourvoir dès accord.

### Offre N° 2967 – région NESLE

Exploitation grandes cultures. Recherche Chef de culture. Aura en charge l'ensemble des travaux de plaine (transport, travail du sol, semis, pulvérisateur, irrigation, récoltes). Permis B exigé, formation agricole. CDI après essai. Embauche prévue dès que possible.

### Offre N° 2968 – région MOREUIL

Exploitation polyculture élevage avicole, recherche un chauffeur tracteur confirmé (travaux de plaine, labour, semis) et entretien du matériel ainsi que l'élevage avicole. CDD suivi d'un CDI. Poste à pourvoir début février.

### Offre N° 2976 – région CREVECOEUR-le GRAND

Exploitation grande culture (300 ha) recherche un premier chauffeur pour réaliser l'ensemble des travaux de plaine. Il assurera l'entretien courant du matériel et des bâtiments. Poste sous la responsabilité d'un chef de culture. CDI après essai à pourvoir dès que possible.

### Offre N° 2977 – région CREVECOEUR-le GRAND

Exploitation grandes cultures (300ha) 2 sites, recherche un responsable d'exploitation. Il aura en charge la gestion technique de l'exploitation (travaux de plaine, suivi technique des cultures, enregistrements techniques); encadrement et organisation du travail de 2 salariés; contacts avec les fournisseurs. Poste évolutif dans les missions et prises de responsabilités. Profil recherché: expérience dans la fonction. CDI après essai. Poste à pourvoir dès que possible.

### Inscriptions auprès de la Bourse d'emploi

au 03 22 33 69 26

L'ensemble des offres sont disponibles sur internet :  
[www.somme.chambagri.fr](http://www.somme.chambagri.fr)



Journal édité et publié avec l'aide du concours financier de nos partenaires :  
Chambre d'agriculture de la Somme, Conseil général de la Somme  
Directeur de la publication : Dominique WATTIER